

Admission à la vérification pour instruments de mesure de quantités de gaz

du 26 octobre 2004

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: RMG Messtechnik GmbH, Butzbach (D)

Requérant: RMG Messtechnik GmbH, Butzbach (D)



Correcteur thermomanométrique électronique pour compteurs de gaz.

Types: EC 21 et EC 24

Fabricant: MECI s.a.s., Issoudun Cedex (F)

Requérant: MECI s.a.s., Issoudun Cedex (F)



Correcteur thermomanométrique électronique pour compteurs de gaz.

Type: CDV 15

Fabricant: RMG Messtechnik GmbH, Butzbach (D)

Requérant: RMG Messtechnik GmbH, Butzbach (D)



Compteur de gaz à turbine.

Types: 03-TE et TRZ 03-TEL

Fabricant: SICK Engineering GmbH, Ottendorf-Okrilla (D)

Requérant: SICK Engineering GmbH, Ottendorf-Okrilla (D)



Compteur de gaz à ultrasons.

Type: FLOWSIC600

Fabricant: Cirrus, Alby-sur-Chéran (F)

Requérant: Cirrus, Alby-sur-Chéran (F)



Station de mesurage pour gaz naturel à haute pression.

Types: CNG Distributeur routier, TEC-C

26 octobre 2004

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz